

certaines dispositions auraient déjà été prises. Voici son propos:

Dans le court intervalle qui s'est écoulé depuis que le rapport a été déposé, diverses mesures ont été prises pour s'assurer que des initiatives éclairées et coordonnées y donnent suite. La plus importante de ces mesures est la décision du gouvernement, annoncée d'ailleurs, d'accorder la priorité à l'étude des recommandations.

Nous avons déjà nommé au sein du Bureau du Conseil privé une personne très qualifiée, chargée de s'assurer que le gouvernement prendra des initiatives éclairées et coordonnées à l'égard du rapport. Un comité interministériel va examiner les recommandations adressées au gouvernement fédéral. Il a été prié de terminer son travail aussitôt que possible et de soumettre périodiquement des rapports au cabinet.

Le rapport recommande qu'un ministre soit nommé pour s'occuper de cette question. Dans son discours, le premier ministre a déclaré qu'un fonctionnaire du Bureau du Conseil privé avait déjà été nommé comme coordonnateur du programme. Franchement, je préfère la méthode suggérée dans la motion. A mon avis, si nous concentrons notre attention sur cette priorité et prenons les mesures urgentes requises, il est préférable pour le public qu'un ministre s'occupe de la question plutôt qu'un bureaucrate coordinateur en poste à Ottawa. Si les hommes politiques doivent assumer la responsabilité des décisions et la mise en œuvre de politiques, il est logique d'avoir un ministre que l'on puisse harceler au besoin, si les mesures ne sont pas prises comme elles devraient l'être, selon nous.

• (5.20 p.m.)

Le ministre qui a pris la parole cet après-midi a laissé entendre, dans ce qui fut peut-être le clou du débat, qu'un ministre pourrait fort bien être affecté bientôt à de telles fonctions. J'en serais très heureux, car c'est l'un des aspects les plus valables de la motion que nous discutons aujourd'hui.

Je voudrais parler d'attitude. Aujourd'hui, on a beaucoup parlé de l'attitude envers l'égalité des droits des femmes, malgré l'évolution du droit. Nous avons parlé de l'évolution des attitudes et du droit, et je pourrais peut-être aborder le sujet en faisant un emprunt à Doris Lessing, qui a déclaré:

Nous avons été avertis suffisamment à l'avance que les dix ou quinze prochaines années décideront de la survivance de la race humaine. Notre survivance est menacée par la guerre presque certaine, la famine, la contamination, les transformations climatiques causées par la pollution. Peut-être pourrions-nous retarder la guerre des sexes jusqu'à ce que des problèmes plus urgents aient été réglés?

Une affirmation de ce genre m'amène à répondre qu'il y a concordance entre la priorité que nous accordons à reconnaître l'apport éventuel des femmes et la rapidité avec laquelle nous résoudrons les problèmes essentiels de notre société. La discrimination, quelle qu'elle soit, est un luxe et un gaspillage, que la société canadienne en particulier ne peut se permettre à l'heure actuelle. Il est vrai que d'énormes problèmes se dressent devant nous. Il est vrai que le monde fait face à des difficultés fantastiques. Mais reléguer le problème de l'inégalité de la femme à un rang inférieur dans l'échelle des priorités c'est nous refuser précisément la collaboration capitale de la femme à la solution de ces problèmes. L'attitude est un aspect très important de la question.

[M. Kaplan.]

Le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) nous a exposé dans quelle mesure considérable ses ancêtres féminins ont contribué à la reconnaissance des droits de la femme au Canada et je regrette de ne pouvoir lui fournir une liste des contributions de mes propres ancêtres. Peut-être étaient-ils plus anonymes que les siens, mais je peux raconter, comme il l'a fait, une expérience qui concerne l'un de mes descendants et qui est peut-être probante. Quand on est père et qu'on a comme moi un fils et une fille, on se rend compte de façon très concrète comment les attitudes de la société influencent ses propres enfants.

En fin de semaine il m'arrive de travailler, de lire, etc., dans un bureau situé dans un très grand immeuble du centre de Toronto. J'y ai un jour amené ma fille pour la sortir de la maison et passer quelques instants avec elle. Après que j'eus téléphoné et travaillé pendant environ deux heures, elle me demanda s'il existait des toilettes pour dames dans l'immeuble. Nous étions dans un des plus grands immeubles de bureaux de Toronto et je lui déclarai qu'évidemment de nombreuses femmes travaillaient dans cet immeuble. Elle me répondit: «Oh oui, des secrétaires.» Ma fille est âgée de sept ans et elle commence à se demander quel genre d'avenir l'attend. Elle est complètement à l'opposé de mon fils de six ans qui voit le monde s'ouvrir à lui et lui offrir des possibilités virtuellement illimitées. Cette anecdote illustre les différences énormes qui existent entre les aspirations et les espoirs qui paralysent de nombreux jeunes dès l'enfance.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme traite de cette question et j'aimerais lire le paragraphe qui indique le prix que nous payons pour notre attitude discriminatoire. A la page 205 du rapport, on peut lire ceci au paragraphe 73:

Lorsqu'elles fréquentent l'école, les filles ont en général moins d'ambition en matière de carrière, même si elles s'intéressent à des domaines moins usuels que les carrières que l'on prétend féminines. Les réactions à une enquête récente, faite à partir d'un échantillon national, montrent par exemple que 18 pour cent seulement des filles qui sont en quatrième année d'école secondaire montrent une préférence pour la vente ou le travail de bureau, mais que 32 pour cent s'attendent en fin de compte à travailler dans ces domaines.

Autrement dit, compte tenu de la façon de penser de notre société, elles ne pourraient combler leurs aspirations.

D'après les résultats de l'enquête, les carrières que souhaitent les garçons sont plus semblables à celles qu'ils s'attendent à avoir.

Nous ne saurions nous permettre de perpétuer un tel système et, ne serait-ce que pour cette raison-là, il faut que cela change au Canada. Nous devons trouver des moyens de mettre à profit la bonne volonté, les talents et l'enthousiasme qui sont des choses tout aussi naturelles chez les jeunes filles et chez les femmes que chez les hommes.

Plusieurs orateurs ont établi aujourd'hui une comparaison entre la modification des lois et une nouvelle façon de penser. Le premier ministre (M. Trudeau) a fait un discours à ce sujet, où il avait tendance à considérer les deux choses comme des problèmes distincts. Voici ce qu'il disait:

La façon de penser est à l'origine de la plupart des difficultés qui se posent aux femmes au Canada. Mais il faut plus qu'un changement d'attitude pour faire disparaître la discrimination et assurer les occasions voulues. Des lois devront être modifiées pour faire disparaître les anomalies...